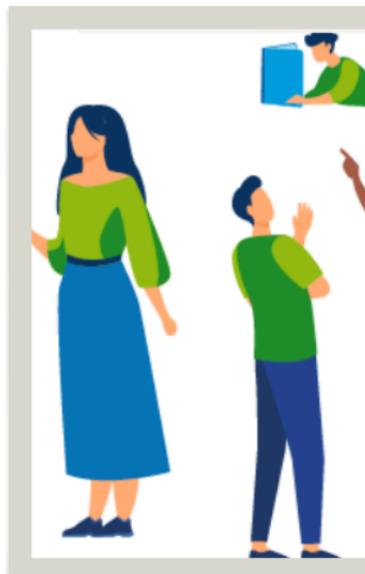


Guide Inclusion Erasmus +



LYCEE GEORGES FRÊCHE
401 RUE LE TITIEN
34000 MONTPELLIER
FRANCE

✉ international.georgesfreche@gmail.com
📞 +33 467130505



Commission
européenne


Lycée Hôtelier Georges Frêche
MONTPELLIER
GASTRONOMIE • HÔTELLERIE • TOURISMES

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 s'est fixé 4 priorités :

- L'inclusion et la diversité
- L'environnement et la lutte contre le changement climatique
- La transformation numérique
- La participation active à la vie démocratique/ citoyenneté

L'inclusion et la diversité est une priorité forte du programme. Il s'agit de développer des projets qui favorisent l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Cette priorité vise à développer de manière substantielle la participation des personnes « avec le moins d'opportunités » c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la mobilité et celles qui en ont le plus besoin.

Le guide du programme Erasmus+ définit les critères d'inclusion suivants :

	Education des adultes	Enseignement Supérieur	Enseignement scolaire	Enseignement et Formation Professionnels
Boursiers	Afin de simplifier l'accès aux fonds dédiés au soutien à l'inclusion	Obligatoire ⁴ échelon 6 et 7	Obligatoire tout échelon	Obligatoire si applicable
Affection Longue Durée		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Situation de handicap		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Habitants des zones de France ruralités revitalisation		Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Si l'établissement est situé en ZFRR, alors tous leurs apprenants sont considérés comme tel. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.	Si l'établissement est situé en ZFRR, alors tous les apprenants en relèvent. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.
Habitants des quartiers prioritaires de la ville		Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Si l'établissement est situé en QPV, alors tous les apprenants ont considérés comme tel. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.	Si l'établissement est situé en QPV, alors tous les apprenants en relèvent. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.
Demandeur d'emploi cat. A		Non applicable	-	Obligatoire
Dispositifs scolaires de raccrochage ou d'adaptation**		Non applicable	Obligatoire	Obligatoire si applicable
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)		Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Non applicable	Obligatoire si applicable

Lien pour trouver les zones de revitalisation rurale : <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-interactive-des-zones-de-revitalisation-rurale-zrr/>

Lien pour trouver les quartiers prioritaires de la ville : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/quartiers-prioritaires>

Pour le secteur de l'enseignement supérieur : le soutien pour l'inclusion prend la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur la bourse Erasmus+.

Ces critères vous ont été présentés lors des Erasmus Days et dans le questionnaire. Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter le BRI.